



Montpellier, le 21 janvier 2016

Gilles TENA
Secrétaire Académique du SE-UNSA

A

Monsieur Stéphane AYMARD
Secrétaire Général de l'Académie de Montpellier

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Bulletin officiel du 26 mars 2015 relatif à la tenue des jurys académiques d'évaluation de stage précise que pour les enseignants ou personnels d'éducation n'ayant pu être évalués en juin, un jury doit être régulièrement constitué et ce, quelque soit la période de l'année, afin que ces derniers soient évalués par le jury compétent à la date de leur évaluation. Le texte dit concerner tout stagiaire ayant bénéficié d'une prolongation de stage ou n'ayant pu être entendu par le jury du moment que ce stagiaire remplit les conditions.

Connaissant l'existence sur notre académie de plusieurs stagiaires 1^{er} et 2nd degré entrant dans cette situation, nous souhaiterions nous assurer qu'un jury intermédiaire a bien été programmé et par conséquent savoir à quelle date il se tiendrait. Toujours selon le bulletin officiel, ce jury devrait se tenir avant le 28 février 2016.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de mon entier dévouement au service public d'éducation.

Le Secrétaire académique SE-UNSA

Gilles Tena